

AVIS OFFICIELS



**MISE À LA DISPOSITION DU PUBLIC
DU PROJET DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE
DE L'ANCIENNE CA3F**

Saint-Louis Agglomération

Par délibération du **24 février 2016**, le conseil de Communauté de Saint-Louis agglomération a précisé les modalités de consultation du public sur un projet de zonage d'assainissement pour les communes suivantes : Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Rosenau, Saint-Louis et Village-Neuf (ex-territoire de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières - CA3F).

Par arrêté du 24 septembre 2019, le président de Saint-Louis Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique.

A cet effet, M. Jean-Pierre VALLET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la présidente du tribunal administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier du projet du zonage d'assainissement seront mises à la disposition du public au siège de Saint-Louis agglomération et au sein de chaque mairie pendant **32 jours consécutifs du 28 octobre 2019 au 28 novembre 2019**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de Saint-Louis agglomération (www.agglo-saint-louis.fr).

Pendant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur les registres accompagnant le projet ou les envoyer par écrit au siège de Saint-Louis agglomération à l'attention de M. Jean-Pierre VALLET, commissaire enquêteur, SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION - Place de l'Hôtel-de-Ville - CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS Cedex ou par e-mail à l'adresse suivante : froehly.kelly@agglo-saint-louis.fr.

Le commissaire enquêteur recevra le public comme suit :

- lundi 28 octobre 2019 de 10 h à 12 h à la Mairie de Saint-Louis
- lundi 28 octobre 2019 de 13 h 30 à 15 h 30 à la Mairie de Huningue
- mardi 5 novembre 2019 de 9 h 30 à 11 h 30 à la Mairie de Hésingue
- mardi 5 novembre 2019 de 14 h à 16 h à la Mairie de Hégenheim
- mercredi 13 novembre 2019 de 10 h à 12 h à la Mairie de Buschwiller
- mercredi 13 novembre 2019 de 14 h 30 à 16 h 30 à la Mairie de Blotzheim
- mardi 19 novembre 2019 de 10 h à 12 h à la Mairie de Village-Neuf
- mardi 19 novembre 2019 de 14 h à 16 h à la Mairie de Rosenau
- lundi 25 novembre 2019 de 10 h à 12 h à la Mairie de Bartenheim
- lundi 25 novembre 2019 de 14 h à 16 h à la Mairie de Kembs
- jeudi 28 novembre 2019 de 14 h 30 à 16 h 30 à Saint-Louis Agglomération

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au président son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux et sur le site internet de l'agglomération (www.agglo-saint-louis.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

173401200

Enquête publique



**Mise à la disposition du public du projet de zonage
d'assainissement sur le territoire de l'ancienne CA3F**

Par délibération du 24 février 2016, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a précisé les modalités de consultation du public sur un projet de zonage d'assainissement pour les communes suivantes : Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Rosenau, Saint-Louis et Village-Neuf (ex-territoire de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières - CA3F).

Par arrêté du 24 septembre 2019, le Président de Saint-Louis Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique.

A cet effet, M. Jean-Pierre VALLET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier du projet du zonage d'assainissement seront mises à la disposition du public au Siège de Saint-Louis Agglomération et au sein de chaque mairie pendant **32 jours consécutifs du 28 octobre 2019 au 28 novembre 2019**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de Saint-Louis Agglomération (www.agglo-saint-louis.fr).

Pendant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur les registres accompagnant le projet ou les envoyer par écrit au Siège de Saint-Louis Agglomération à l'attention de M. Jean-Pierre VALLET, commissaire enquêteur, SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION - Place de l'Hôtel-de-Ville - CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS Cedex ou par e-mail à l'adresse suivante : froehly.kelly@agglo-saint-louis.fr.

Le commissaire enquêteur recevra le public comme suit :

- lundi 28 octobre 2019 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Saint-Louis
- lundi 28 octobre 2019 de 13h30 à 15h30 à la Mairie de Huningue,
- mardi 5 novembre 2019 de 9h30 à 11h30 à la Mairie de Hésingue,
- mardi 5 novembre 2019 de 14h00 à 16h00 à la Mairie de Hégenheim,
- mercredi 13 novembre 2019 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Buschwiller
- mercredi 13 novembre 2019 de 14h30 à 16h30 à la Mairie de Blotzheim,
- mardi 19 novembre 2019 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Village-Neuf
- mardi 19 novembre 2019 de 14h00 à 16h00 à la Mairie de Rosenau,
- lundi 25 novembre 2019 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Bartenheim,
- lundi 25 novembre 2019 de 14h00 à 16h00 à la Mairie de Kembs
- jeudi 28 novembre 2019 de 14h30 à 16h30 à Saint-Louis Agglomération.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au président son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux et sur le site internet de l'agglomération (www.agglo-saint-louis.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

173080100